



Ordre des
**TECHNOLOGUES
PROFESSIONNELS**
du Québec

AVIS DE RADIATION

Avis est donné par la présente que, suivant une décision du Conseil d'administration de l'Ordre des technologues professionnels du Québec prise le 8 décembre 2023 en application de l'article 85.3 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), les personnes suivantes ont été radiées du tableau de l'Ordre, en raison du défaut d'avoir satisfait à l'exigence d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre pour l'année 2023-2024, telle qu'elle découle du paragraphe 3 de l'article 46 de ce *Code* et de l'article premier du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec* (RLRQ, C-26, r. 256):

Nom	Prénom	Numéro de permis
Descôteaux	Marco	21 855
Thibodeau	Alain	15 317
Bélanger	Francis	8 197
Brousseau	Stéphane	24 021
Aubin	Mario	3 464

Le présent avis est donné en conformité à l'article 182.9 du *Code des professions*.

Montréal, ce 11 décembre 2023

Me Ouafa Younes, avocate
Coordonnatrice aux affaires juridiques